

# ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

## ASSEMBLEE DES DELEGUES

---

Procès-verbal no 61  
du jeudi 7 mai 2015, à 17h30, Salle polyvalente, Le Pâquier

---

<b><u>Présents</u></b>	: selon listes des présences
<b><u>Président</u></b>	: M. Patrice BORCARD, Préfet de la Gruyère
<b><u>Membres du Comité</u></b>	: MM. Pascal FLORIO, Yves GRANDJEAN, Joseph GREMAUD, Mme Sylvie MAGNE, MM. Yves MENOUD, Jean-Marc PIGUET, Bernard RIME, Daniel SCHMOUTZ et Mme Christiane SCHWALLER
<b><u>Délégués</u></b>	: les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
<b><u>Secrétaire régionale</u></b>	: Mme Nadine GOBET
<b><u>Excusée</u></b>	: Commune de Grandvillard

---

### **Ordre du jour:**

1. Salutations – Contrôle des présences
  2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 4 décembre 2014 déjà en votre possession
  3. Rapport d'activités et comptes
    - 3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2014
    - 3.2 Présentation et approbation des comptes 2014 et rapport de l'organe de révision
  4. Elections
    - 4.1 au sein du Comité de direction
  5. Décision relative à la participation de l'Association Régionale la Gruyère aux frais de réalisation d'une infrastructure destinée à présenter la région lors de manifestations publiques, notamment comme hôte d'honneur au 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine
  6. Projet de Centre sportif régional
  7. Informations
    - 7.1 Etats généraux 2015
    - 7.2 Aménagement du territoire
    - 7.3 Gouvernance communale
    - 7.4 Structures d'accueil de la petite enfance et accueil extrascolaire: présentation
  8. Divers
-

## 1. Salutations - Contrôle des présences

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction de l'ARG, les représentants de la presse et Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale de l'ARG.

**Mme Antoinette Badoud**, Syndique, adresse ses souhaits de bienvenue et elle présente sa Commune de Le Pâquier. Elle informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », qui aura lieu après la présente Assemblée.

**M. le Président** ouvre l'Assemblée et constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 100 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, soit:

- M. Antoine Gremaud, Syndic de la Commune d'Echarlens
- M. Yves Page, Conseiller communal de Val-de-Charmey

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du rapport d'activités 2014, des comptes 2014, du document d'élections au sein du Comité de direction ainsi que du Message relatif à la participation de l'ARG, en tant qu'hôte d'honneur, au 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine.

La convocation et l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque.

## 2. Approbation du procès-verbal no 60 de l'Assemblée ordinaire du 4 décembre 2014

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné et il demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

Il constate que le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et il passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du 4 décembre 2014.

## 3. Rapport d'activité et comptes

### 3.1 Présentation et approbation du rapport d'activité 2014

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du rapport d'activités 2014 avec la convocation à l'Assemblée. Ce document a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Gobet et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance.

Ce rapport récapitule les travaux réalisés par l'ARG au cours de l'année écoulée, que ce soit lors des Assemblées annuelles, des Comités de direction ou des diverses commis-

sions. En outre, il contient la présentation des comptes de l'Association. **M. le Président** relève que l'année 2014 fut conséquente.

Il relève que, par souci d'économie, le Comité de direction a maintenu la forme actuelle de ce rapport, certes fort modeste mais dont le coût réside dans celui de quelques photocopies.

Il saisit la présente occasion pour remercier tout particulièrement Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale, pour la qualité de son travail et la préparation de ce rapport d'activités.

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée aussi, il propose de passer au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2014.

### 3.2 Présentation et approbation des comptes 2014 et de l'organe de révision

**M. le Président** rappelle que les comptes 2014 de l'Association figurent dans le rapport d'activité qui a été adressé à chaque commune. Ces derniers ont été approuvés par le Comité de direction et révisés par la Fiduciaire Ruffieux. Ils laissent apparaître une perte d'exercice de Fr. 55'475.46.

En 2014, la contribution de fonctionnement s'élevait à Fr. 4.- par habitant pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF. Dès 2015, cette contribution s'élèvera à Fr. 4.50, suite à la décision prise par l'Assemblée des délégués du 4 décembre 2014.

**M. le Président** passe la parole à M. Menoud, membre du Comité et Président de la Commission financière, pour effectuer la présentation des comptes.

**M. Menoud** présente en détail les comptes 2014 en se référant aux commentaires qui figurent en bas de page.

**M. le Président** ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée. Il informe que la vérification des comptes a été confiée à la Fiduciaire Ruffieux qui a établi son rapport de révision. Il passe la parole à Mme Nicole Piccand.

**Mme Nicole Piccand**, de la Fiduciaire Ruffieux, lit le rapport de l'organe de révision.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision:

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2014 de l'ARG ainsi que le rapport de l'organe de révision.

#### 4. Elections

##### 4.1 au sein du Comité de direction

**M. le Président** communique que deux personnes ont quitté leurs fonctions au sein de leur commune respective et que, de ce fait, elles ont démissionné de leurs mandats au sein de l'ARG. Il s'agit de:

- M. Pascal Engler, élu membre du Comité de direction de l'ARG lors de l'Assemblée des délégués du 12 mai 2011, alors Conseiller communal au sein de la commune de Charmey.

en remplacement, le Comité propose:

- M. Bernard Rime, Vice-syndic, de la Commune de Val-de-Charmey. M. Rime est entré au Conseil communal en 2011 et a été élu, à ce moment, Vice-syndic. Il est en charge des infrastructures, routes et places, éclairage public et eau potable

et de

- M. Marc Stauffer, nommé membre du Comité de direction de l'ARG lors de l'Assemblée des délégués du 26 mai 2004. Il est entré au Conseil communal de Haut Intyamou en 2001 en tant que Conseiller communal. Durant ces 11 années passées au sein de l'ARG, M. Stauffer a été membre de plusieurs commissions et groupes de travail.

en remplacement, le Comité propose:

- Mme Christiane Schwaller, Conseillère communale de Haut-Intyamou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle est en charge du dicastère: police des constructions - aménagement du territoire - éclairage public - routes - déchetterie.

**M. le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a d'autre proposition, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

Décision :

L'Assemblée élit par acclamation M. Bernard Rime et Mme Christiane Schwaller, membres du Comité de direction.

#### 5. Décision relative à la participation de l'Association Régionale la Gruyère aux frais de réalisation d'une infrastructure destinée à présenter la région lors de manifestations publiques, notamment comme hôte d'honneur au 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine

**M. le Président** se réfère au Message qui a été remis à chaque commune lors de l'envoi de la convocation.

Il fait savoir que le district de la Gruyère a été invité, en tant qu'hôte d'honneur du 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine, qui se déroulera du 2 au 6 septembre 2015, à Tavel. Il relève que c'est un honneur que l'ARG a déjà accepté l'année passée, en étant hôte d'honneur du Comptoir de Romont qui s'est déroulé au mois de mai 2014. Ce sont des honneurs et des invitations qui ne se refusent

pas, car ces événements constituent non seulement des vitrines importantes mais, ils sont aussi des occasions d'échanges entre voisins et des opportunités de mieux se connaître.

Dans cette société de l'image et de la communication, une plateforme destinée à présenter notre région apparaît comme un instrument de plus en plus indispensable. Une région comme la Gruyère a le devoir de promouvoir son image, de défendre ses atouts.

Après l'expérience romontoise où il a été constaté l'absence d'infrastructures propres à assurer la présentation de notre région, le Comité a estimé nécessaire de doter notre district d'un véritable outil de promotion.

En effet, il s'avère que la Gruyère ne dispose pas d'une association dont la mission est de promouvoir la région. La Gruyère Tourisme assure pour sa part la vente de notre région à l'extérieur du canton et à l'étranger. Il revenait donc à l'ARG d'assumer le rôle de moteur dans ce projet, convaincue qu'à l'avenir cette fonction de communication et de promotion allait gagner en importance.

Le concept de stand proposé est destiné à de multiples usages. Il est modulable et souple, capable de servir dans des contextes très différents. En s'appuyant sur la symbolique de la montagne et du Moléson qui alimente notre identité régionale, il a été souhaité de présenter une image traditionnelle dans le fond, mais novatrice dans la forme. C'est la Gruyère de toujours qui se présente mais sous de nouveaux habits.

A chaque utilisation, les éléments du stand peuvent changer de visages et de messages. Si le concept est appelé à s'inscrire dans la durée, il possède cependant un coût, raison pour laquelle l'ARG a lancé un concours auprès de bureaux de communication locaux avant d'en choisir un dont le projet correspondait aux objectifs. Les éléments du stand pourront être utilisés à d'autres occasions, sous d'autres formes. En outre, l'infrastructure sera également mise à la disposition d'autres partenaires régionaux, moyennant une location.

Il convient de distinguer les frais liés à la réalisation du stand – un coût initial de quelque Fr. 60'000.-- – des frais liés à la présence sur le stand (animation, personnel, événements). Un groupe de pilotage a été chargé de rassembler les moyens complémentaires afin que la présence de la Gruyère au Comptoir de la Singine soit une réussite.

A noter que la Gruyère a été invitée à se présenter au Avenches Tattoo 2016 et que d'autres manifestations ont déjà approché l'ARG.

Le Comité de direction propose de manière unanime à l'Assemblée que le montant de Fr. 60'000.-- soit prélevé dans le Fonds régional d'investissement.

**M. le Président** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote.

**Décision:**

L'Assemblée accepte à l'unanimité de participer à hauteur de Fr. 60'000.-- aux coûts de réalisation de base du stand de la Gruyère et à prélever ce montant dans le Fonds régional d'investissement.

## 6. Projet de Centre sportif régional

**M. le Président** fait savoir que, depuis quelques mois, le projet de Centre sportif est entré dans une phase plus active.

Trois candidats ont été choisis par le jury lors d'une procédure de pré-qualification. Actuellement ces derniers planchent sur l'élaboration d'un projet qui sera rendu avant le début de l'été. En effet, c'est durant l'été qu'aura lieu une évaluation des offres par le jury qui qualifiera les finalistes sélectionnés pour la deuxième partie du concours.

Toutefois, avant cette deuxième étape, le processus de décision politique doit avoir lieu.

Pour les Comités de l'ARG et de l'AISG qui collaborent de manière concertée, le but est toujours le même: il s'agit de solliciter l'avis préalable de la population avant de demander aux communes de la Gruyère de décider, en dernière instance, sur le projet. Cette procédure permet d'offrir à la décision populaire la place qui lui revient dans notre système de démocratie directe et de respecter la promesse faite aux communes, à savoir qu'elles pourront se déterminer en toute connaissance de cause, sur la base des coûts d'investissement pour la piscine et la patinoire, des frais de fonctionnement dans une durée de 25 ans et de la volonté du peuple.

Pour atteindre cet objectif au niveau de la procédure, de nombreuses discussions ont été nécessaires avec le Service des communes, qui a reconnu le caractère novateur du projet PPP et de la procédure, rendue complexe par le fait que le projet - porté par l'ARG depuis le début - devra, à un moment donné, être transféré à l'AISG, dont la mission correspond mieux à la conduite d'un centre sportif.

La complexité du processus est liée au fait que le PPP répond à des règles très précises, notamment en matière de déroulement du projet, de conduite du concours sur les marchés publics et de financement. Ce processus contraint la réalisation rapide de certaines étapes dans un mode conditionnel. A savoir que certaines étapes du processus politique reposent sur des décisions politiques qui ne pourront être validées qu'au terme de toute la procédure.

Ainsi il sera nécessaire de modifier les statuts de l'AISG – articles 22 et 23 sur la limite d'endettement – et de transférer le projet à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » dans la mesure où un transfert d'un projet – et de la décision des organes compétents y relative – d'une association à une autre n'est pas possible. Ce changement de statuts serait réalisé par une Assemblée extraordinaire des délégués de l'AISG au début juillet.

En novembre 2015, une fois les résultats de la première partie du concours connus, les délégués de l'ARG seront appelés à prendre la décision relative au projet du Centre sportif, sur la base des coûts de construction et d'exploitation, mis à part les coûts de l'énergie qui sont potentiellement soumis à des variations importantes. Cette décision serait placée sous une condition impérative: l'acceptation des modifications de statuts par les communes lors de votes qui se dérouleront de mars à juin 2016 lors des assemblées communales ou des conseils généraux.

Ce rythme rapide permet de solliciter, entre janvier et février 2016, l'avis des citoyennes et des citoyens dans le cadre d'un référendum obligatoire. Si le peuple devait se prononcer négativement, il serait inutile alors de modifier les statuts et le projet serait stoppé.

Si le peuple accepte le référendum obligatoire, les communes auraient leur dernier mot à dire, lors des assemblées communales du printemps prochain. La modification des statuts doit être

prise à la majorité qualifiée, soit les  $\frac{3}{4}$  des communes et les  $\frac{3}{4}$  de la population. Si le projet n'atteint pas ce seuil, le projet est stoppé.

C'est seulement alors que pourrait commencer la deuxième phase du concours, lequel aboutirait à la fin de l'année prochaine au choix du partenaire privé et à la signature du contrat PPP.

En résumé, les délais sont les suivants:

- Juillet 2015                      Modification des statuts de l' AISG
- Novembre 2015                Décision relative au projet et à l'investissement par l' AISG
- Février-mars 2016            Référendum obligatoire – Vote populaire
- Printemps 2016                Validation de la modification des statuts par les communes

**M. le Président** relève que cette procédure est atypique dans la mesure où la modification définitive des statuts intervient au terme de tout le processus. Cela signifie que toutes les étapes précédentes sont conditionnées aux votes finaux.

Dans la mesure où cette procédure est peu ordinaire, l'accord formel des communes sur ce mode d'organisation, sera sollicité ces prochains jours par l'envoi d'un courrier aux communes.

**M. le Président** ouvre la discussion et il constate que la parole n'est pas demandée.

## 7. **Informations**

### 7.1 **Etats généraux 2015**

**M. le Président** communique que les prochains Etats généraux auront lieu le vendredi 20 novembre 2015, dès 13h30, à la salle polyvalente La Lisière, à Sâles. Le thème choisi est « Culture et région ».

Il a semblé utile au Comité de traiter de cet objet, tant la culture, qui appartient aux missions des collectivités publiques, possède une dimension régionale, sociale et économique – voire même identitaire – de première importance.

Il s'agit, comme les Etats généraux l'ont pratiqué depuis 2012, de traiter de ce thème en présentant un certain nombre de pratiques extérieures estimés utiles pour la Gruyère. Comme par le passé, deux thèmes seront traités dans le cadre de brèves présentations avant d'ouvrir une table ronde plus orientée vers la réalité de notre région.

Après une présentation générale de la question par M. David Vitali, responsable au sein de l'Office fédéral de la culture, section Culture et société, une première partie s'interrogera sur les rapports de la culture avec le rayonnement d'une région, son identité, sa capacité à intégrer. Une deuxième partie éclairera les rapports entre culture, tourisme et économie, notamment à travers les nouvelles formes de financement de la culture.

Enfin, un débat sur la Gruyère, région d'innovation culturelle, rassemblera élus et acteurs de la culture régionale.

## 7.2 Aménagement du territoire

Afin d'éviter les répétitions, **M. le Président** propose, étant donné que ce thème fait l'objet de l'exposé qui suivra, de transformer ce point à l'ordre du jour, en introduction de la conférence qui sera donnée à la fin de cette Assemblée par le Bureau Urbasol.

## 7.3 Gouvernance communale

**M. le Président** informe que 25 personnes ont déposé leur candidature pour le poste de juriste à 50% mis au concours au début avril. Cinq candidatures ont été retenues et auditionnées. Le choix sera fait ces prochains jours en collaboration avec les responsables de la FPE qui est l'autorité d'engagement. Comme envisagé initialement, cette personne sera à disposition des communes pour la deuxième partie de l'année, c'est-à-dire dès les mois de juillet ou août.

## 7.4 Structures d'accueil de la petite enfance et accueil extrascolaire: présentation

**M. le Président** donne la parole à M. Pascal Florio, membre du Comité de direction et de la Commission des affaires communales, concepteur du site internet.

**M. Pascal Florio** présente le site internet [www.sapeg.ch](http://www.sapeg.ch) et donne des explications.

**M. Menoud**, membre du Comité et Président de la Commission des affaires communales prend la parole et indique que le groupe de travail « Structures d'accueil » a, à plusieurs reprises, fait part de l'avancement des travaux. Il relève que la tâche s'est révélée plus ardue que pensé au départ. Toutefois, des avancées ont déjà été réalisées au niveau de la région.

En effet, M. Florio a présenté l'outil mis sur pied et qui permet de connaître, au travers de la page développée sur Internet, les structures d'accueil qui existent en Gruyère en y précisant leurs conditions et leur disponibilité en places d'accueil.

Le désir de la Commission est d'y adjoindre un calculateur permettant de déterminer, tant pour le parent que pour la commune, quel serait le coût d'un placement dans les différentes structures au vu de la situation financière propre du parent. Afin que ce volet ne soit pas trop onéreux et trop compliqué, une des conditions premières est de pouvoir disposer, préalablement, de certaines bases de calcul uniformes.

Il sied de relever qu'à terme, d'une manière ou d'une autre, la Gruyère y sera plus ou moins contrainte, d'une part, au vu des exigences comptables du Service de l'enfance et de la jeunesse envers les structures d'accueil et, d'autre part, au vu des recommandations émises par la DSAS afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat.

Il relève qu'après différentes tentatives, la DSAS a publié, le 2 juin 2014, des recommandations pour l'élaboration des tarifs des structures d'accueil sous forme de modèles de grilles de référence. Le groupe de travail a examiné en détail ces recommandations et, sur cette base, la Commission souhaite proposer tant aux communes qu'aux différentes structures d'accueil, des principes uniformes qui tiendront compte des particularités propres à chaque structure, dans le but de définir le salaire déterminant.

Ces principes concernent entre autres:

- le choix du document de travail (fiche de salaire ou avis de taxation)
- les éléments particuliers à prendre en considération
- les revenus minimaux à partir desquels les subventions tendent à diminuer ainsi que le revenu maximum autorisant une aide
- la dégressivité de l'aide par tranche de revenus
- l'implication de la fortune
- les éventuels rabais de fratrie
- le prix coûtant maximum agréé par les communes

**M. Menoud** relève que les débats ont été nourris et des propositions ont abouti. La Commission souhaite réunir prochainement les communes afin de discuter de ces principes et, le cas échéant, de les avaliser afin de pouvoir, par la suite, les présenter lors d'une autre séance à laquelle participeront les différentes structures d'accueil.

En cas d'accord, ces dernières devraient ensuite concevoir leur grille de référence basée sur ces principes et la faire approuver par leurs membres.

La porte sera alors ouverte à l'élaboration d'un calculateur et les grilles de référence ne devraient, en principe, plus être remises en cause par l'ensemble des communes du district de la Gruyère.

Par ailleurs, une autre demande a été formulée. En effet, si les communes disposent de telles grilles de référence, elles pourraient, sur réquisition des parents – à l'aide de formulaires adéquats – déterminer elles-mêmes le montant de la subvention et le communiquer avant même le traitement de la demande par la structure d'accueil. Cette façon de procéder éviterait des allers et retours entre les structures d'accueil et les communes; ces dernières bénéficiant d'une meilleure connaissance ainsi que d'informations plus complètes et plus récentes. La Commission propose de discuter de ce thème lors des rencontres à venir.

Enfin, dans les objectifs fixés, figure l'élaboration d'un modèle de convention uniforme entre les structures d'accueil et les communes. Là aussi les travaux avancent et il en sera discuté lors des prochaines rencontres.

**M. le Président** ouvre la discussion et il constate que la parole n'est pas demandée.

## 8. Divers

Aucun point n'est relevé.

L'Assemblée est suivie d'un exposé intitulé:

**Répercussions de la nouvelle LAT sur l'avenir de la Gruyère – Etat des lieux et pistes pour une gestion de l'aménagement du territoire à une échelle régionale**

Etat des lieux et pistes pour une gestion de l'aménagement du territoire à une échelle régionale

**M. le Président** relève que c'est la deuxième fois en moins de deux ans que l'aménagement du territoire est au menu de la deuxième partie de l'une de nos assemblées. C'est la marque de l'enjeu que constitue actuellement cet aménagement placé sous la pression de la nouvelle LAT.

C'est une période difficile où le flou est assez généralisé et où il s'agit, pour notre district, de se préparer à affronter un avenir dont les règles ne sont pas encore clairement définies.

L'ARG a cependant pris les devants et tente de préparer la région à assumer un rôle que lui conférera la nouvelle organisation de l'aménagement. Car dans tout ce gris, il est une certitude: l'aménagement ne sera plus communal mais supracommunal, donc régional.

On ne peut imaginer toutes les conséquences de ce changement. Raison pour laquelle, lors de la dernière Assemblée des délégués, l'ARG a proposé la collaboration d'un bureau d'urbanisme, en l'occurrence, le Bureau Urbasol, afin de préparer notre région afin qu'elle soit prête à assumer les règles qui seront fixées par la LAT et par le Plan directeur cantonal.

Notre politique d'aménagement du territoire passera très certainement par un plan directeur régional et les missions confiées au Bureau Urbasol permettront de préparer cette échéance et d'organiser notre district pour la période de moratoire qui s'est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014 et qui implique que toute nouvelle mise en zone soit compensée par un dézonage de surface de terre équivalente et de même qualité.

**M. le Président** rappelle la position de l'ARG face au surdimensionnement de certaines communes – huit communes pour la Gruyère – et il estime dangereux – voire néfaste – l'éventuel marchandage de ce potentiel constructif qui doit servir prioritairement les intérêts de la région et qui doit impérativement être utilisé pour défendre, notamment, les emplois en Gruyère. Permettre à certaines communes de notre district de mettre en zone d'activité des terrains afin de favoriser l'implantation ou l'agrandissement d'entreprises constitue une action qui bénéficie à l'ensemble des habitants du district, qui ne seront pas contraints à faire des kilomètres pour aller travailler.

Aussi, lorsque **M. le Président** entend certaines réticences à ne pas éventuellement échanger un surdimensionnement avec une commune de l'agglomération, il est d'avis que le calcul n'est pas le bon et que le raisonnement est déraisonnable. Dans cette période transitoire et, plus encore après la fin du moratoire, il est plus que jamais indispensable de penser Gruyère, sinon, les emplois fileront ailleurs et le district n'aura plus que ses yeux pour pleurer.

Certes, l'ARG est bien consciente que les surdimensionnements ne peuvent être échangés pour les beaux yeux des communes demandeuses. Mais on ne peut pas non plus récompenser les communes qui ont laissé s'accumuler un surdimensionnement fautif. Le Bureau Urbasol est invité à présenter un projet de système péréquatif, un outil qui permettra de gérer ces échanges à l'intérieur de nos limites régionales de manière cohérente et équitable.

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Claude Verdon qui évoque l'état des lieux de son travail et les pistes de réflexion qu'il a amorcées.

**M. Verdon** présente son exposé au moyen d'une présentation PowerPoint annexée au procès-verbal.

**M. le Président** remercie M. Verdon et il ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, aussi **M. le Président** clôt l'Assemblée à 19h15 et il remercie les délégués de leur participation ainsi que de leur attention.

Il remercie aussi ses collègues du Comité pour cette année passée en leur compagnie et qui fut très enrichissante et portée par de nombreux projets. Il remercie également la Commune de Le Pâquier pour son accueil et pour l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'ARG qui suit celle de l'ARG.

### Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 20 mai 2015/pg

**Annexe:** - présentation PowerPoint de M. Verdon

**Distribution:** - Mmes et MM. les délégués  
- Conseils communaux  
- Comité de direction